



Communiqué de Presse

13 mai 2008

TRANSALPINE LYON-TURIN, UNE APPLICATION CONCRETE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

La construction d'un nouveau tunnel ferroviaire entre la France et l'Italie a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique signée le 18 décembre 2007 par le Premier ministre François Fillon.

Ce chantier d'infrastructures de transport, axe essentiel de communication pour traverser les Alpes d'est en ouest, doit s'accélérer dès que les autorités italiennes auront finalisé fin juin un nouveau tracé suite au travail intense de concertation réalisé par l'Observatoire présidé par Mario Virano. Le percement des descenderies progresse régulièrement en vallée de Maurienne : un total de plus de 7 kilomètres de galeries ont été percées à ce jour, pour un investissement équivalent à la construction du Viaduc de Millau.

Il s'agit d'un maillon-clé du réseau européen de transport ferroviaire pour relier à terme les régions situées entre Barcelone et Budapest.

Le gouvernement français, qui va assurer la présidence de l'Europe le prochain semestre, pourra mettre en avant la réalisation du Lyon-Turin comme un exemple de transport durable en terme d'économies d'énergie et de respect de l'environnement. Dans ce contexte :

- Le **Comité pour la Transalpine** rappelle que **trois millions de poids lourds** traversent annuellement les alpes franco-italiennes, et la moyenne des trajets qu'ils parcourent est supérieure à 1.000 kms. Or les études de l'ADEME ont souligné à plusieurs reprises que sur des parcours à longue distance, le train consomme cinq fois moins d'énergie que la route par tonne transportée.
- Le **Comité pour la Transalpine** publiera prochainement les résultats complets d'une étude qu'il vient de réaliser sur l'évaluation des coûts externes générés par les trafics transalpins. Celle-ci est basée sur l'utilisation des coûts unitaires du rapport Delft-Impact publié par la Commission européenne en janvier 2008 et leur application aux trafics de marchandises entre la France et l'Italie. Le transfert massif de la route vers le rail, rendu possible par l'ouverture du Lyon-Turin, se traduira par une **diminution de 500 M€ par an des coûts externes** provoquée par le transport de fret sur l'ensemble des parcours étudiés (pollution, production de CO₂, bruit, congestion, impact paysage, etc...).

La mise en œuvre rapide du Lyon-Turin répond ainsi pleinement au objectif de l'article 1^{er} du projet de loi relatif au Grenelle de l'environnement et à son objectif « *d'assurer la transition de la France vers une nouvelle économie compétitive, dont le nouveau modèle de développement respecte l'environnement et allège les besoins en énergie, en eau et autres ressources naturelles* ».

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. +33 (0)4 72 59 51 57